

DECRET N° 82/266 /S.G.G. du 24/03/82
Portant nomination de Monsieur AMBOULOU
Daniel, en qualité de Directeur des Etudes
et de la Planification au Secrétariat
Général à l'Agriculture et à l'Elevage.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n°80/644 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur AMBOULOU Daniel, Ingénieur Agronome, est
nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Secrétariat
Général à l'Agriculture et à l'Elevage.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures con-
traires au présent décret.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au
Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué
partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 24 Mars 1982

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Marius MOUAMBENGA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA